

**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Lors de sa dernière assemblée publique

Appui au maintien du Centre mère-enfant et attribution d'un mandat pour une étude en transport collectif régional

(Beauharnois – Le 23 mars 2020) À l'occasion de son assemblée publique tenue à huis-clos le 18 mars dernier, en respect du décret gouvernemental, le Conseil des maires de la MRC a adopté une résolution d'appui pour le maintien du Centre mère-enfant à l'Hôpital régional du Suroît et procédé à l'attribution d'un mandat pour une étude en transport collectif régional.

- Maintien du Centre mère-enfant -

La prise de position du conseil des maires en lien avec le Centre mère-enfant fait suite à la décision du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO) de déménager ce centre vers le futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges.

La MRC partage entièrement les craintes des différents partenaires concernés par cet enjeu, dans la mesure où cette décision éloignera les services d'accouchement et de pédiatrie d'une grande partie de la population des MRC de Beauharnois-Salaberry et du Haut-Saint-Laurent, sans compter qu'il n'existe aucun transport collectif entre ces 2 MRC et celle de Vaudreuil-Soulanges.

La décision apparaît d'autant plus contestable que le Centre mère-enfant de l'Hôpital régional du Suroît dispose déjà de chambres d'accouchements modernes et récemment rénovées à partir de dons privés recueillis par la Fondation de l'hôpital auprès de la population des MRC de Beauharnois-Salaberry et du Haut-Saint-Laurent. La population est donc en droit de bénéficier des services qu'elle a financés.

- **Mandat pour une étude en transport collectif** –

Au cours de cette même assemblée publique, les maires ont convenu d’attribuer un mandat à la firme Vecteur 5 spécialisée dans la prestation de services-conseils en matière de mobilité des personnes, afin d’effectuer un accompagnement stratégique pour développer une offre de transport collectif régionale devant favoriser l’interconnectivité entre la zone rurale et la zone urbaine, et ce, en complémentarité à celle déjà offerte dans les trois pôles de services de son territoire.

Ce recours d’expertise fait suite à l’interruption de service le premier janvier dernier, pour des raisons à la fois logistiques, techniques et financières, du service de transport collectif Taxibus en milieu rural.

Les résultats de cette étude devraient être connus à l’automne 2020 et c’est à la lumière des recommandations qui y seront transmises que la MRC sera en mesure de prendre position et rendre les décisions appropriées.

MRC de Beauharnois-Salaberry

– 30 –

Source et informations : Guy Longtin
Coordonnateur aux communications
MRC de Beauharnois-Salaberry
Téléphone : 450 225-0870, poste 226
Télécopieur : 450 225-0872
Courriel : g.longtin@mrc-beauharnois-salaberry.com